

*Services de garde d'enfants*

places de garderie au Canada. Nous avons là un exemple de la loi des rendements décroissants.

Les provinces nous ont dit que les taux de croissance et les chiffres absolus d'augmentation des places de garderie agréées, mais beaucoup moins dans les places subventionnées, ne seraient pas aussi soutenus en l'absence de programmes plus généreux que les dispositions du Régime d'assistance publique du Canada actuellement en vigueur.

On ne peut pas supposer que le nombre de places de garderie continuera à augmenter. Entre 1976 et 1978, le nombre de places agréées a effectivement diminué de 1241. Cela à une époque où la participation des femmes à la population active est passée de 56,8 à 59 p. 100, ce qui est bien supérieur à la moyenne des 15 dernières années.

Des 160 000 places agréées et subventionnées, que ce soit par des subventions directes d'exploitation ou par les parents, un bon nombre ne profitent que de très faibles subventions, de l'ordre par exemple de 38 ou 50 cents par jour. C'est la situation qu'on observe actuellement dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada.

Selon le projet de loi que nous étudions actuellement à la Chambre, nous ne tiendrons pas compte, dans l'objectif de 200 000 places que nous visons, des nouvelles places subventionnées si les provinces ne versent pas des subventions d'au moins 2 \$ par jour. Nous ne tiendrons pas compte des places subventionnées à 38 ou 50 cents par jour. En d'autres mots, en affirmant que les places subventionnées passeront de 160 000 à 360 000, nous sous-estimons en fait l'ampleur de l'augmentation à venir, puisqu'un grand nombre des 160 000 places actuelles sont subventionnées à un taux inférieur à ce que prévoit le projet de loi. Seuls les députés néo-démocrates peuvent qualifier cette augmentation de baisse du taux de croissance.

En déclarant que le taux de croissance annuel de 15 p. 100 des places en garderie annoncé récemment lui paraissait insuffisant, le leader du NPD à la Chambre semble oublier que son propre chef ne propose pas mieux. Celui-ci a récemment affirmé qu'il créerait 200 000 nouvelles places agréées au cours des quatre prochaines années. Cette augmentation correspond au même taux de croissance annuel que le NPD a jugé insuffisant. Le Nouveau parti démocratique prétend un jour qu'un taux de croissance annuel de 15 p. 100 est insuffisant et s'engage publiquement, le lendemain, à augmenter le nombre de places de 15 p. 100 en quatre ans.

Enfin, jetons un coup d'oeil au taux de croissance des places agréées qu'a enregistré le Manitoba de 1982 à 1987. Du temps que je siégeais au comité étudiant les services de garde d'enfants, j'avais vraiment hâte d'étudier la situation au Manitoba. Si je devais en croire l'engagement qu'avait pris le NPD, seul le Manitoba possédait le système parfait au Canada. J'en retenais mon souffle.

● (1250)

Je signale aux députés, et j'ai les statistiques pour moi, que le résultat est passablement décevant. Je sais que les néo-démocrates seront d'accord avec moi sur ce point. S'il existait un système de garde d'enfants parfait, il aurait certainement

été créé au Manitoba qui a été gouverné par les socialistes pendant de nombreuses années.

Les faits prouvent malheureusement que ce n'est pas le cas. L'augmentation annuelle du nombre de places dans des garderies titulaires de licence et sans but lucratif au Manitoba de 1982 à 1987 n'a pas été parmi les plus élevés du Canada, loin de là. En fait, l'augmentation a été de 8 p. 100 par an—à peine la moitié de la moyenne nationale pour cette période, ce qui met le Manitoba socialiste à la huitième place à ce titre, derrière trois des quatre provinces de l'Atlantique et derrière les deux autres provinces des Prairies. Au lieu de prétendre qu'ils ont augmenté le nombre de places, j'aurais voulu que les néo-démocrates disent quelque chose comme cela à leurs collègues du parti et qu'ils aient fait quelque chose quand ils en avaient l'occasion.

Revenons au discours qu'a lu par le député néo-démocrate de Kamloops—Shuswap. Il a dit que dans ce projet de loi, le gouvernement fédéral avait engagé 3,94 milliards de dollars sur les prochaines années. Il a dit: «Le pire, c'est que le gouvernement fixe une limite. Il dit que c'est tout, que cela financera les services de garde d'enfants de façon insuffisante pendant les sept prochaines années seulement.»

J'ai deux observations à faire en réponse à cette remarque. Premièrement, alors qu'il existe un plafond général et un plafond annuel sur les dépenses fédérales pour les sept premières années, ce plafond est tel qu'il permettra au gouvernement général d'engager bien plus d'argent qu'il ne l'aurait fait dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada. Les députés néo-démocrates et les libéraux savent que c'est vrai.

Avant de terminer à propos de ce plafond imposé aux dépenses fédérales, je voudrais faire l'analogie suivante. On l'a déjà faite d'ailleurs. Je vais prendre un exemple très simple pour pouvoir me mettre à la portée des députés d'en face. Imaginons qu'un employeur dise à un syndicat, qui vient d'obtenir une augmentation salariale de 5 p. 100, qu'il préfère lui garantir plutôt une augmentation de 10 p. 100 par an. Ce syndicat pourrait-il refuser une telle offre? Le NPD refuserait-il une telle offre pour les syndicats? Bien sûr que non. C'est pourtant ce qu'obtiendront les provinces qui collaboreront avec nous à la mise en oeuvre du projet de loi C-144.

D'autre part, cette mesure qui vise à améliorer la qualité des services de garderie accessibles au Canada, doublera le nombre de places disponibles au cours des sept prochaines années. Et notre gouvernement, sous la direction du premier ministre, s'engage à poursuivre cette politique à la fin de cette période. Nous serons tous ici pour nous en assurer. Ce qui ne sera pas le cas des députés néo-démocrates et libéraux. Ils occuperont un espace encore plus restreint à la Chambre des communes. Mais je sais que le premier ministre sera avec nous pour faire le point et voir aux besoins de tous les enfants canadiens.

Je vois que mon temps de parole achève. Je suis très content d'avoir pu intervenir à propos de cette mesure. C'est un grand pas en avant. Ce projet de loi est un document historique que consulteront nos enfants, et si les néo-démocrates et les libéraux continuent d'en retarder l'adoption, ils en paieront le prix car ils répondront de leurs actes devant les Canadiens lors des prochaines élections.